



LA SYRIE :

**Les répercussions sur la Syrie de la
succession de Bachar Al-Assad à son
père Hafez Al-Assad**

Mémoire de géopolitique du

Chef de bataillon Laurent TARD

dans le cadre du séminaire « Géopolitique du Proche et
Moyen-Orient »

Directeur : Monsieur Frédéric ENCEL

AVRIL 2003

Fiche documentaire

1 – La Syrie : Les répercussions sur la Syrie de la succession de Bachar Al-Assad à son père Hafez Al-Assad.

2 – Chef de bataillon Laurent TARD

3 – Avril 2003

4 – Groupe C4

5 – Mémoire de géopolitique

6 – Après trente années de règne sans partage, Bachar Al-Assad succède à son père Hafez Al-Assad. Sa jeunesse et sa formation en occident placent en lui des perspectives de changements et de réformes pour la Syrie. Après trois années de pouvoir, il semble suivre les lignes tracées par son père. Mais le défi est difficile.

7 – Mots clés : Bachar Al-Assad, Hafez, la Syrie, Israël, le Liban, l'Irak, la Turquie, Alaouites, Baas, réformes, Etats-Unis, Union européenne, France.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Table des matières..... | 1 |
| Introduction..... | 2 |
| I. Un pouvoir pérennisé malgré un pays fortement hétérogène..... | 3 |
| A. Hafez Al-Assad laisse à son fils la stabilité et l'unité de la Syrie..... | 3 |
| 1. La Syrie, pays fortement hétérogène..... | 3 |
| a) Une histoire mouvementée..... | 3 |
| b) Une population hétérogène..... | 4 |
| 2. Un pouvoir fort..... | 5 |
| a) La domination du parti Bass..... | 5 |
| b) L'influence décisive de l'armée..... | 6 |
| c) La communauté alaouite à la tête du pouvoir..... | 8 |
| 3. Une politique menée adroitement..... | 8 |
| a) Une vie politique strictement contrôlée..... | 8 |
| b) Un équilibre obtenu malgré une population hétérogène..... | 9 |
| B. Assad est mort, vive Assad ! L'intrônisation de Bachar..... | 10 |
| 1. Une succession ordonnée..... | 10 |
| a) Une succession planifiée..... | 10 |
| b) Une succession soutenue par les instances de décision..... | 11 |
| 2. Les espoirs de changement portés par Bachar Al-Assad..... | 12 |
| a) Jeunesse et formation occidentale..... | 12 |
| b) Un renouvellement partiel de la classe politique..... | 13 |
| c) Une libéralisation timide..... | 14 |
| II. Des réformes difficiles dans le domaine économique..... | 16 |
| A. Une économie sous contraintes..... | 16 |
| 1. Les ressources naturelles critiques..... | 16 |
| a) L'eau, ressource vitale..... | 16 |
| b) Le pétrole, une ressource limitée..... | 18 |
| 2. Une conjoncture économique difficile..... | 18 |
| 3. Les espoirs dans les perspectives économiques..... | 19 |
| B. Les réformes économiques..... | 20 |
| 1. L'émergence du secteur privé..... | 20 |
| a) Les initiatives passées..... | 21 |
| b) La mise en place de mesures économiques..... | 21 |
| 2. Un système économique handicapé par ses structures..... | 22 |
| a) Des réformes limitées..... | 22 |
| b) Un passé économiquement contraignant..... | 23 |
| III. La continuité de la diplomatie syrienne..... | 25 |
| A. Des relations difficiles avec Israël..... | 25 |
| 1. Les efforts de négociation..... | 26 |
| 2. Le Golan..... | 27 |
| 3. Les perspectives de reprise des négociations..... | 29 |
| B. Le statu quo au Liban..... | 31 |
| C. L'acquisition d'un rayonnement régional..... | 33 |
| 1. Une volonté d'apaisement avec la Turquie..... | 33 |
| 2. Un rapprochement avec l'Irak..... | 34 |
| 3. Le maintien de l'"alliance stratégique" avec l'Iran..... | 35 |
| D. L'émergence d'une image internationale..... | 36 |
| 1. Des relations distantes avec les deux Grands..... | 36 |
| 2. La volonté de rapprochement politique avec l'Union européenne..... | 37 |
| 3. La France, partenaire privilégié..... | 40 |
| a) Les relations politiques..... | 40 |
| b) Les échanges économiques..... | 40 |
| c) Une coopération culturelle très dynamique..... | 41 |
| CONCLUSION..... | 43 |
| Bibliographie:..... | 45 |
| Ouvrages:..... | 45 |
| Revue de presse et internet:..... | 45 |

Introduction

Le 10 juin 2000, le président Hafez Al-Assad disparaissait après 30 années de pouvoir sans discontinuité. Son fils, Bachar Al-Hassad, âgé de 34 ans, après avoir suivi des études en occident, lui succède. Il constitue donc indubitablement un signe de renouveau. Mais trente années de pouvoir sans partage du règne de son père est générateur de facteurs d'immobilisme. Bachar incarnera-t-il un changement de politique? Pourra-t-il donner une nouvelle orientation et un nouvel élan à la Syrie?

Compte tenu du poids de la Syrie au Proche-Orient, de l'influence qu'elle peut exercer sur l'évolution du processus de paix en Palestine et du rôle qu'elle peut jouer dans la crise irakienne, il paraît essentiel de bien discerner les orientations du nouveau pouvoir et les changements éventuels qu'il pourrait apporter.

On peut espérer une ouverture du pouvoir, Bachar le souhaite-t-il? Y parviendra-t-il? Les structures influentes qui ont permis de garder son père à la tête du pouvoir lui permettront-elles d'opérer comme il le veut? Que veut-il? La Syrie avec une population majoritairement jeune dans un contexte internationale mouvementé est condamnée à progresser dans le sens de la démocratie. Jusqu'où pourra-t-il aller? Il a encore quatre ans pour faire ses preuves, puisque les prochaines élections auront lieu en 2007 et s'il joue normalement le jeu démocratique des urnes.

Le présent mémoire présentera les éléments d'appréciation sur les évolutions et leurs perspectives que pourrait connaître la Syrie dans les domaines de la politique, de l'économie et de la diplomatie.

I. Un pouvoir pérennisé malgré un pays fortement hétérogène

Les trente années de pouvoir d'Hafez Al-Hassas ont été marquée par une indéniable stabilité. L'accession au pouvoir de Bachar Al-Hassad sans heurt, sa position désormais assise, le prouvent encore. Cette situation a été obtenue au prix d'un contrôle étroit de la vie politique et des libertés publiques. Le nouveau chef d'Etat doit, à présent, tout en préservant les aspects bénéfiques de l'héritage paternel, concrétiser les espoirs d'ouverture qu'il porte en lui.

A. Hafez Al-Assad laisse à son fils la stabilité et l'unité de la Syrie

1. La Syrie, pays fortement hétérogène

La stabilité et l'unité de la Syrie constituent sans doute la meilleure part de l'héritage politique du Président Assad. L'une et l'autre n'étaient nullement acquises dans un pays qui a connu un passé mouvementé et compte des minorités nombreuses et influentes.

a) Une histoire mouvementée

Depuis son indépendance en 1946, la Syrie a subi un cycle répété de crises. Le Président y a mis fin.

En 1949, le pays connaît trois coups d'Etat. Le dernier bénéficiaire, le colonel Chichakli, arrive ainsi à se maintenir au pouvoir jusqu'en 1954. En effet, il doit remettre le pouvoir aux civils à cause de la montée des oppositions et de la défection d'une partie de l'armée. Une nouvelle assemblée est alors élue mais n'arrive à dégager aucune majorité. Les gouvernements de coalition se succèdent alors jusqu'au 1er février 1958, date de la proclamation de l'Union de l'Egypte et de la Syrie formant la République Arabe Unie (RAU). L'Egypte y prenant et tenant une place trop prééminente, le 28 septembre 1961, un groupe d'officiers syriens prennent le pouvoir à Damas et décident la sécession de la Syrie. Vont alors se dérouler deux années d'instabilité politique jusqu'au coup d'Etat militaire du 8 mars 1963, quand le Baas prend le pouvoir. Ce parti est cependant miné par les divisions. La frange la plus radicale, au pouvoir à la suite d'un coup de force en février 1966 suscite l'hostilité de la population. A l'heure où l'unité de la Syrie est indispensable pour faire face à

la menace extérieure, assuré du soutien de l'armée, le général Hafez Al-Assad prend le pouvoir le 13 novembre 1970.

Les difficultés allant à l'encontre de la stabilité de la Syrie ne se caractérisent pas uniquement par un passé mouvementé mais également par une grande diversité dans la composition de ses populations.

b) Une population hétérogène

La population syrienne présente une grande diversité par ses origines ethniques et par ses confessions religieuses.

La composante arabe représente une large majorité. L'arabisation entreprise après la victoire des Arabes sur les Byzantins le 20 août 636 sous les dynasties des Omeyyades puis des Abbassides, a touché la plus grande part de la population d'origine principalement araméenne. Les Kurdes, dont l'installation en Syrie remonte au XI^{ème} siècle, constitue la minorité la plus importante. Ils sont bien intégrés à la vie du pays, beaucoup sont fonctionnaires, n'expriment pas de revendications particulières. La communauté arménienne est présente surtout dans le nord du pays et son influence, principalement économique, s'exprime surtout à Alep. Les Assyriens, d'origine araméenne, sont installés dans la province de Djezireh et sont arrivés là en fuyant la Turquie et l'Irak en passant par l'Irak. Les Tcherkess ont quitté le Caucase à la fin du XIX^{ème} siècle pour s'installer dans le Djolan, proche de Damas. Il existe enfin une toute petite communauté juive de quelques centaines de personnes dont le représentant a déjà été reçu par le Président Bachar Al-Assad.

La pluralité des confessions religieuses redouble en quelque sorte la diversité humaine de la Syrie. L'Islam y est, certes, largement majoritaire. Mais il apparaît divisé entre la majorité sunnite (82%), les Alaouites (13%) et de manière plus marginale les Chiites, les Druzes et les Ismaéliens. De même les chrétiens, qui représentent tout de même près de 10% de la population, forment une communauté partagée entre une multiplicité d'obédiences (Grecs Orthodoxes, Jacobites, Arméniens Orthodoxes, Nestoriens, Catholiques Melkites, Maronites, Syriens Catholiques, Arméniens Catholiques, Lalines, Chaldéens, Protestants).

La population syrienne se caractérise donc fortement par de grandes diversités ethniques et confessionnelles. Pour créer un ciment capable de maintenir la stabilité nationale, il a fallu la mise en oeuvre d'un pouvoir politique fort mais aussi d'une politique habile sachant ménager les équilibres de la société syrienne.

2. Un pouvoir fort

Les trente années de pouvoir du Président Assad ont reposé sur les trois piliers que sont le parti Baas, l'armée et la minorité alaouite. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où l'ancien chef d'Etat a été membre du parti Bass à partir de 1946, qu'il a été lui-même militaire et qu'enfin il est issu de la minorité alaouite.

a) La domination du parti Bass

Le Baas ou "Al-Bass al-Arabi", la résurgence arabe fut créé en 1939, à l'initiative de Michel Aflak et Salah Bitar. Son programme est entièrement voué à la promotion de la Nation arabe et intègre les mouvements de la doctrine socialiste, héritage de la fusion en 1953 avec le parti socialiste arabe. Sa devise est "Unité - Liberté - Socialisme". Le parti Baas a pris le pouvoir en Syrie en 1963 et en Irak en 1968. Depuis lors, l'antagonisme entre les deux branches du Baas affecte les relations entre les deux pays. L'organisation actuelle du parti maintient encore l'idéal unitaire. En effet, la direction du Baas, à l'échelle de la Syrie est assurée par une direction "régionale" en théorie sous l'autorité d'un conseil national de commandement réputé incarner les aspirations unitaires de la Nation arabe. En fait elle est totalement indépendante. Cette direction régionale se compose de 21 membres désignés par un Comité Central dont les 90 membres sont eux-mêmes élus par les sections

locales. Le parti, sous l'autorité de Hafez Al-Assad, est devenu un mouvement de masse fort de quelque 1,4 millions de membres.

En Syrie, la Constitution de 1973 consacre la place éminente du parti Baas: "le parti Baas arabe socialiste est le parti dirigeant la société et l'Etat".

Certains partis politiques interdits par le passé ont été autorisés par Hafez Al-Assad lors de son accession au pouvoir. Ce pluralisme apparaît cependant comme strictement encadré: les six formations autorisées (l'Union socialiste arabe, l'Organisation des unionistes socialistes, le mouvement des socialistes arabes, le parti unioniste socialiste démocrate, les deux partis

communistes syriens) se regroupent en effet autour du parti Baas au sein du Front National Progressiste. Régi par une charte nationale du 7 mars 1972, le Front laisse une large prépondérance au Baas, responsable de manière exclusive, en particulier, des activités au sein des forces armées et dans les milieux universitaires. La charte interdit l'activité des autres partis. Ainsi, le Front domine le système institutionnel et, au premier chef, le Conseil du peuple, organe parlementaire de 250 députés élus tous les quatre ans. Jusqu'en 1990, la totalité des sièges était attribuée au parti Baas et ses alliés. Cette année là, un tiers du Conseil du peuple a été réservé à des candidats indépendants qui ont eu surtout vocation à exprimer des intérêts économiques et sociaux.

Le Baas intervient également de manière décisive dans le mode de désignation du chef de l'exécutif puisque le président de la république est élu par le Conseil du peuple sur la base d'une proposition du commandement régional du parti Baas. Le chef de l'Etat est également le secrétaire général du parti et préside le Front national progressiste.

Le parti a cependant perdu beaucoup de son influence sous le règne d'Hafez Al-Assad puisque les congrès régionaux se sont tenus de manière trop irrégulière pour permettre un renouvellement effectif des cadres. Le parti Baas apparaît donc plutôt comme une instance de légitimation que comme un organe de décision.

b) L'influence décisive de l'armée

L'armée est l'héritière de la période mandataire française. De "forces auxiliaires", elle est devenue en 1930 "troupes spéciales" aux côtés de l'armée du Levant. Ces unités privilégiaient alors un recrutement communautaire: Alaouites, Arméniens, Chrétiens étaient alors appelés en principe à servir dans leur région d'origine. Les Sunnites, opposés dans leur majorité, au mandat répugnaient, en revanche à s'engager dans ces forces. Ainsi, l'armée a-t-elle traditionnellement compté dans ses rangs, en particulier parmi les officiers, les représentants des nombreuses minorités présentes en Syrie.

Les forces syriennes comptent 315 000 hommes sous les drapeaux (dont 250 000 conscrits) que peuvent renforcer, le cas échéant, 100 000 hommes en réserve immédiate et 550 000 réservistes affectés. Elles disposent de 3800 chars, 4700 véhicules blindés, 2900 pièces d'artillerie, 60 lanceurs missiles, 5000 avions de combat et 2000 hélicoptères.

La Syrie disposerait d'une soixantaine de missiles sol-sol de type Scud B (portée 400 km) et C (portée 500 km). L'essai réussi d'un nouveau modèle de missile sol-sol d'une portée de plus de 500 km en septembre 2000 a par ailleurs suscité les inquiétudes d'Israël. Elle travaillerait en collaboration avec l'Inde, l'Iran et la Corée du Nord (Aviation Week and Space Technology du 10 avril 2000).

Trois missions principales sont assignées à l'armée: la défense du territoire (en particulier vis-à-vis d'Israël), l'affirmation du statut de puissance régionale (surtout à travers la présence d'un corps d'armée au Liban), le maintien de la stabilité du régime et de la sécurité intérieure.

L'armée syrienne pâtit aujourd'hui de trois faiblesses: une extrême centralisation des décisions, une instruction insuffisante, l'obsolescence de certains équipements. Ce dernier point n'est pas le moins préoccupant. Ainsi, seul le tiers des aéronefs seraient effectivement disponibles. Cette situation s'explique en partie par le relâchement des liens avec l'ancien allié soviétique, principal pourvoyeur de l'armement syrien.

C'est pourquoi la Syrie a engagé depuis 1996 une adaptation de ses équipements et infrastructures militaires. Les priorités portent sur l'aviation (Mig 29, Sukhoï 27), la défense aérienne (système russe S300) et les blindés (revalorisation du T55 et T72). Cependant, cet effort est limité par les contraintes de financement auxquelles la Syrie se trouve confrontée. Certes, les dépenses militaires, soit 1,4 milliard de dollars (dont 500 millions, non comptabilisés dans le budget, pour l'investissement) représentent 30% du budget de l'Etat; mais ce montant n'est pas à la mesure des besoins de modernisation de l'armée estimés entre deux et trois milliards de francs (dont 800 millions pour l'armée de l'air). La Russie a accepté en 2000 de moderniser quelques exemplaires de l'aviation syrienne pour une somme estimée à 400 millions de dollars. Son partenariat avec la Russie s'étend aussi à un marché d'armes (Sukhoï SU-27 et missiles sol-air) portant sur 2 milliards de dollars (Aviation Week and Space Technology du 10 avril 2000).

Depuis l'indépendance, comme l'illustre l'histoire moderne de la Syrie, l'armée a joué un rôle important dans la vie politique du pays. L'état de guerre quasi permanent avec Israël a naturellement contribué à donner aux militaires une influence politique décisive.

Chacune des trois armées dispose de son service de renseignement dont l'action combinée à celle des structures civiles de même type, assure une surveillance étroite et efficace de la population.

c) La communauté alaouite à la tête du pouvoir

La doctrine alaouite s'apparente au chiisme dont elle s'est séparée à partir du septième Imam.

La communauté alaouite forte seulement d'un million de personnes en Syrie, constitue aux côtés du Baas et de l'armée le troisième pilier sur lequel le Président Hafez Al-Assad s'est appuyé. Installés principalement dans le nord du pays (région de Lattaquié et djébel Ansariyé) les Alaouites ont incontestablement bénéficié de la période mandataire. La France a non seulement suscité la création d'un état éphémère alaouite mais elle a également favorisé l'accès de cette minorité au sein de l'administration et de l'armée. Cette place prééminente s'est accentuée depuis la prise de pouvoir d'Hafez Al-Assad au sein des instances de décision syrienne. Par exemple, les alaouites détiennent 19 des 31 postes clefs dans l'armée.

Toutefois, le Président Hafez Al-Assad a dû composer avec une minorité alaouite pas toujours unie, même au sein de la famille au pouvoir. Il a donc été amené à limoger son frère Rifaat dont les ambitions politiques l'avait amené à s'opposer à plusieurs reprises à l'ancien chef d'état et à revendiquer la succession du pouvoir alors que Bachar était déjà pressenti. Notamment en 1984, des affrontements mettaient aux prises une partie de l'armée aux brigades de défense de Rifaat.

3. Une politique menée adroitement

a) Une vie politique strictement contrôlée

Le maintien de trente années de stabilité ne s'est pas fait sans un contrôle strict de la vie politique. Le pouvoir syrien s'est donné les moyens nécessaires pour écarter toute opposition et n'a pas hésité à réprimer avec rigueur les troubles fomentés par les extrémistes islamiques dans la ville de Hama en 1982.

Une détente a toutefois été engagée depuis quelques années mais sans remettre en cause l'état d'urgence toujours en vigueur depuis 1963. Certains droits sont limités. La liberté d'expression reste

strictement limitée: seuls les partis admis au sein du Front national sont reconnus. La presse dépend étroitement du pouvoir. Les procédures judiciaires laissent place à l'arbitraire.

Le défi d'Hafez Al-Assad, au delà de la coercition, a été de concilier adroitement la légitimité d'un pouvoir acquis par la force, détenu par une des minorités de Syrie, les Alaouites considérés par les autres musulmans comme hérétiques. Il a donc réussi à pérenniser un pouvoir en composant avec les différents éléments de la population syrienne.

b) Un équilibre obtenu malgré une population hétérogène

En premier lieu, les autorités se sont montrées soucieuses de réaffirmer les valeurs de laïcité promues par le Baas. La constitution garantit la liberté de croyance et la célébration de tous les cultes religieux. La Charte Fondamentale impose que le chef de l'état soit impérativement musulman, bien que l'Islam ne soit pas considéré comme religion officielle. Que les alaouites soient au pouvoir est présenté comme un gage supplémentaire du caractère multi-confessionnel de la Syrie. Le pouvoir a donc gagné ainsi la confiance des minorités religieuses.

Pour gagner le soutien de la majorité sunnite, il a toujours été fait une place aux personnalités sunnites au sein du gouvernement. Elles ont été associées, notamment, à la conduite de la politique étrangère: le vice-président Khaddam, le ministre des affaires étrangères Charaa, le ministre de la défense Tlass. Le choix d'une libéralisation prudente de l'économie ne résulte pas seulement de considérations liées au développement du pays, elle répond aussi à des motivations d'ordre politique: satisfaire les intérêts d'une bourgeoisie sunnite particulièrement influente dans les milieux économiques.

Enfin, le Président Hafez Al-Assad a encouragé, surtout dans ses dernières années un Islam pro-gouvernemental: développement de la pratique religieuse, organisation d'un réseau de confrérie acquises au pouvoir (création d'un réseau d'"instituts Hafez Al-Assad pour la mémorisation du Coran"). il est d'ailleurs significatif qu'Hafez Al-Assad ait été inhumé selon le rite sunnite et non alaouite... Cette organisation vise à canaliser les aspirations d'une partie de la population et à disqualifier les tentatives de subversion islamistes.

Le président Assad a donc su consolider l'unité nationale et permettre ainsi le bon déroulement du processus de transition.

B. Assad est mort, vive Assad ! L'intrônisation de Bachar

Le système de pouvoir dont les grandes lignes viennent d'être présentées semble pouvoir se perpétuer au-delà de l'homme qui l'a mis en place. Bachar Al-Assad n'est cependant au pouvoir que depuis trois ans et le maintien de sa position à l'identique de celle de son père, bien que confortée, reste donc encore fragile.

Le déroulement ordonné de la succession a permis d'attester de la solidité du régime. Au delà de cette transition réussie, Bachar porte en lui des espoirs d'ouverture et de réformes. La question est alors de savoir s'il pourra sortir de la lignée politique menée lors de l'ancien régime.

1. Une succession ordonnée

Bien que les étapes en aient été quelque peu précipitées, l'arrivée du président Bachar au faite du pouvoir n'a rencontré aucun obstacle. Certes, la succession avait été préparée de longue date.

a) Une succession planifiée

La perspective d'une logique dynastique, nullement acquise de droit, s'est dessinée depuis plusieurs années.

Marqué par la rivalité qui l'avait opposé à son frère Rifaat, l'ancien chef de l'état avait souhaité que ce cas de figure ne se reproduise pas avec ses autres fils. Aussi avait-il destiné l'aîné, Bassel, à lui succéder et écarté les deux autres, Bachar et Maher, de toute activité politique ou militaire. Ainsi Bachar se trouvait-il à Londres, où il suivait des études d'ophtalmologie, lorsque la mort accidentelle de Bassel, en janvier 1994, détermina son père à le rappeler en Syrie. Bachar devenait dès lors l'héritier présomptif. Jusqu'au décès du père, cette vocation a été progressivement affirmée.

L'armée constitue la véritable source de légitimation du pouvoir en Syrie. Dès lors, Bachar suit, à son retour en Syrie, une formation militaire intensive: Académie Militaire de Homs, puis, en 1995, l'Ecole d'Etat-Major de Damas. En janvier 1999, Bachar sera promu colonel.

Parallèlement la position de Bachar se trouve confortée dans les cercles du pouvoir. D'une part, la destitution en février 1998 de la vice-présidence de la République de Rifaat Al-Assad et son exclusion de parti Baas permettent de lever un obstacle potentiel à la succession de Bachar. D'autre part, l'application, jusque là quelque peu négligée, de la réglementation sur la retraite dans la fonction publique permet, la même année, d'écarter le chef d'état-major Chehabi (sunnite) au bénéfice de son adjoint Ali Aslan (alaouite) dont la fidélité au pouvoir est assurée.

L'influence croissante de Bachar s'est manifestée dans plusieurs dossiers importants: les relations avec le Liban, l'expulsion de Syrie d'Abdullah Öcalan, chef du parti des travailleurs de Kurdistan (PKK). Par ailleurs, il semble se distinguer par sa volonté de lutter contre la corruption.

Cependant Bachar Al-Assad n'assume aucune fonction officielle au sein des instances du pouvoir syrien. Son ascension programmée a donc été remise en question par le décès de son père. Il devait être en effet accéder au sein du commandement régional du Baas puis être nommé à l'une des vice-présidence de la république.

b) Une succession soutenue par les instances de décision

La disparition du Chef de l'Etat, le 10 juin dernier, a quelque peu modifié ce plan en précipitant les étapes de l'ascension de Bachar à la magistrature suprême.

Le 10 juin, le jour même de la disparition du président Hafez Al-Assad, les députés sont convoqués pour abaisser à 34 ans l'âge légal de la candidature pour la présidence de la République. Dans la soirée, le commandement régional du Baas décide à l'unanimité de présenter la candidature de Bachar à la présidence de la République. Cette candidature devra être examinée le 25 juin par le Conseil du peuple, qui la soumettra ensuite au peuple appelé à se prononcer par référendum.

Le lendemain, Bachar Al-Assad est promu au plus haut grade de l'armée, celui de Farik et nommé commandant en chef des forces armées par deux décrets signés par le vice-président Khaddam,

chargé de l'interim de la présidence de la République. Puis le 18 juin, Bachar est désigné comme secrétaire général du Baas lors du congrès de ce parti.

Le 28 juin, la candidature de Bachar reçoit le soutien unanime du Conseil du peuple et le 10 juillet, Bachar est plébiscité par 97,29% des voix et proclamé par le Parlement, réuni en session extraordinaire, Président de la République syrienne pour un mandat de sept ans.

La célérité du processus, l'unanimité des différentes instances de décision ont permis de réaffirmer la continuité du régime de stabilité.

2. Les espoirs de changement portés par Bachar Al-Assad

Investi de la totalité des pouvoirs dont disposait son père, le nouveau chef d'état est désormais appelé à apporter sa marque aux propres destinées de son pays. En outre, Bachar a jusqu'à son intronisation privilégié la réflexion avec ses plus proches collaborateurs, aux déclamations publiques. Par ailleurs, les instances de décision ont toujours été caractérisés, en Syrie, par une certaine opacité. Dès lors, il n'est pas toujours aisé d'interpréter les initiatives de la présidence. Il est toutefois possible de retenir les éléments suivants.

a) Jeunesse et formation occidentale

En premier lieu, le nouveau chef de l'état a incontestablement une image de modernisateur. Il est l'un des rares dirigeants à avoir séjourné durablement en occident. Il a suivi des études d'ophtalmologie en Angleterre. Par ailleurs, il s'est forgé une image positive en luttant contre la corruption. Enfin, sa jeunesse lui permet d'incarner les aspirations d'une population âgée, pour les deux tiers, de moins de 35 ans. Il est donc possible de créditer le nouveau président d'une volonté de réformes.

Bien que non reconnu officiellement, le rôle des épouses des chefs d'état est souvent loin d'être négligeable. C'est le cas de madame Asma Al-Assad, l'épouse de Bachar. Sans minimiser les raisons personnelles qui ont justifié leur mariage, on ne peut que constater que ce fut également un acte politique d'importance. Belle et intelligente, la future première dame poursuivait au début des années quatre-vingt-dix des études d'informatique à Londres quand elle y fit la connaissance de

Bachar Al-Assad. Et même si celui-ci avait de très profondes raisons de l'épouser, il était impossible de ne pas relever qu'issu de la communauté très minoritaire des alaouites, il s'est ainsi allié à une femme de la très majoritaire communauté sunnite. Ainsi, selon les vœux de son père, il remplissait une condition essentielle à une succession durable.

Cependant, dans ses déclarations publiques, assez peu nombreuses, le chef de L'Etat s'est montré soucieux d'inscrire son action dans la continuité des orientations fixées par son père. Il n'y a donc pas eu de "discours de la réforme".

b) Un renouvellement partiel de la classe politique

La mise en oeuvre d'une politique de réformes dépend, pour une large part, du soutien qui pourrait lui être apporté par la classe dirigeante. Aussi n'est-il pas indifférent, à cet égard, de prendre en considération les changements intervenus dans la classe politique au cours de la période récente. Le renouvellement est intervenu, dès le printemps 2000, avec la désignation d'un nouveau premier ministre? M. Moustapha Miro. Après le décès du président Hafez Al-Hassad, la réunion du congrès du Baas a permis le renouvellement de la moitié des 21 membres de la direction régionale et la désignation, au sein de cette instance, de personnalités telles que le premier ministre et le ministre des affaires étrangères.

Par ailleurs, plus des deux tiers des membres du comité central n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions. Le poids des militaires au sein du parti a cependant été préservé (ils représentaient près d'un tiers des 950 délégués au Congrès) et il a même été légèrement renforcé au Comité central où leur nombre est passé de 10 à 16.

Deux considérations conduisent cependant à tempérer la portée de ce renouvellement. En premier lieu, le nouveau chef de l'Etat n'a pas modifié son gouvernement. Certes, celui-ci avait été formé au mois de mars 2000. Mais à l'exception du premier ministre, M. Miro, ancien gouverneur d'Alep et considéré comme un bon connaisseur de l'économie, il n'avait intégré que peu de personnalités nouvelles.

En outre, les réformes de caractère politique pourraient impliquer un partage des responsabilités et la remise en cause de certains avantages ou rentes de situation. Or, le nouveau chef d'état doit

conforter son pouvoir et il n'a pas d'autre alternative, pour l'heure, que de s'appuyer sur les soutiens traditionnels du régime mis en place par son père.

Il semble d'ailleurs que la campagne contre la corruption, conduite à l'initiative de M. Bachar Al-Assad, alors qu'il n'était pas encore parvenu au pouvoir, marque aujourd'hui le pas. Un diplomate européen constate, non sans une pointe de cynisme, que "derrière chaque homme d'affaires il y a un général qui veille au grain. Ici, la corruption est endémique. Par exemple, chaque colonel a droit à une dotation de diesel. Qu'en fait-il? Il la revend à bon prix aux chauffeurs de taxi... La plupart des puissants ne pensent qu'à faire de l'argent: peu leur importe que ce soit dans une économie socialiste ou capitaliste."

c) Une libéralisation timide

Peu après son accession au pouvoir, Bachar Al-Assad met en place une mesure significative qui consiste en la libération de quelque 600 prisonniers politiques. L'idée étant de faire progresser simultanément les avancées politiques et les libertés économiques. Les intellectuels furent encouragés à agir en avant-garde et ils jouèrent le jeu.

"Il faut redonner la parole au peuple. Que le parlement ait à nouveau le pouvoir de contrôler l'Etat. Sans ce retour aux principes républicains, la Syrie restera ce qu'elle est aujourd'hui: un régime totalitaire, une République héréditaire." Par cette déclaration de juin 2000, M. Riyad Turk, chef du Parti Communiste - Bureau politique, libéré après plus de quinze ans de prison, en 1998, s'affirme comme la figure emblématique du "printemps de Damas". Pendant un an, des pétitions paraissent dans la presse arabe non syrienne pour réclamer la fin de l'état d'urgence maintenu depuis l'arrivée du Baas en 1963, le retour à l'Etat de droit, le multipartisme et la libération de tous les prisonniers politiques.

Parallèlement, des muntadayat (forums de discussions organisés en appartement) s'ouvrent à Damas et dans la plupart des grandes villes du pays avec un large succès. Des personnalités politiques indépendantes, des universitaires, des citoyens commencent à exprimer en public, sous l'oeil attentif de membres du Baas, leurs critiques contre la corruption, l'accaparement du pouvoir par les dignitaires du régime et leurs enfants ou appellent au multipartisme, au respect du droit d'expression et à la libération des prisonniers politiques.

Puis, en septembre 2001, le régime, après avoir lancé un premier avertissement sur les lignes rouges à ne pas franchir (la politique du père de Bachar, l'unité nationale, l'armée et le parti ne doivent pas être critiqués), jette en prison dix militants pour la démocratie, dont M. Riyad Seif, député indépendant, et M. Turk. A la fin d'août 2002, tous les militants sont condamnés à des peines allant de deux à dix ans de prison pour avoir "porté atteinte à la Constitution, incité à la sédition armée et aux dissensions confessionnelles, sapé le sentiment patriotique et propagé de fausses nouvelles". M. Turk a toutefois été libéré à titre personnel d'une amnistie présidentielle le 16 novembre 2002.

Même si l'ambiance dans la rue semble s'être à un parfum de libéralisation, notamment chez les jeunes (ils ressemblent à ceux des grandes villes européennes, fréquentes des café internet (l'internet a été développée par Bachar, vont en discothèque et enlacent même leur petit ami dans des lieux publics), du côté du pouvoir, les choses sont retournées à la situation initiale. Un diplomate confie: "Le style présidentiel n'a pas changé, même s'il y a moins de portraits du président dans les rues. Avant son accession au pouvoir, on voyait Bachar Al-Assad partout, en toute simplicité. Aujourd'hui, non seulement on ne le voit plus, mais il reste totalement opaque pour son peuple sur les questions internes: aucune interview aux médias syriens, pas de discours télévisés...".

Dans le même ordre d'idées, M. Assad fils a permis l'introduction d'une nouvelle loi sur la presse (inchangée depuis 1949), qui autorise la publication de nouveaux titres, mais reste très restrictive: les journaux mettant en cause l'"unité" ou la "sécurité" nationale peuvent être interdits, la publication de fausses nouvelles est punie de un à trois ans prison et d'une amende pouvant aller jusqu'à 18 000 dollars. De fait, les nouveaux titres sont tous dirigés soit par des formations politiques inféodées au Baas, soit pas des amis ou familiers de Bachar, soit par des fils de dignitaires du régime.

II. Des réformes difficiles dans le domaine économique

Soumise à des contraintes naturelles fortes, l'économie syrienne a subi de plus, ces dernières années, une conjoncture particulièrement difficile. Si les signes d'une embellie se laissent aujourd'hui entrevoir, notamment grâce à la hausse du cours du pétrole, la vigueur de cette orientation plus favorable dépend de réformes structurelles dont la mise en place est restée, jusqu'à présent, prudente.

A. Une économie sous contraintes

1. Les ressources naturelles critiques

Pays désertique pour plus de la moitié de son territoire, la Syrie supporte des contraintes fortes, au premier rang desquelles la rareté de l'eau. Certes, elle dispose de gisements de pétrole, mais elle peut difficilement fonder son développement sur une ressource dont les réserves sont limitées.

a) L'eau, ressource vitale

L'inégale répartition des pluies et leur irrégularité constituent un facteur de vulnérabilité évident, alors même que les besoins en eau n'ont cessé de croître. En effet, même s'il tend à se ralentir aujourd'hui, l'accroissement annuel de la population, de l'ordre de 2,5 %, a longtemps figuré parmi les taux les plus élevés du monde. Estimée à 17 millions d'habitants, la population syrienne devrait dépasser 20 millions à l'horizon 2005. A ressources constantes, la disponibilité en eau passerait entre 1995 et 2005 de 1300 m³ par habitant sur une année à 1000 m³, niveau en dessous duquel l'eau, d'après les experts, constitue une entrave au développement.

L'urbanisation influe, par ailleurs, sur les modes de consommation et tend à accroître la demande en eau. Les villes, comme Damas et Alep qui comptent chacune quelque 3 millions d'habitants, connaissent des problèmes récurrents d'approvisionnement, liés en particulier à l'épuisement progressif des nappes phréatiques. Il n'est pas rare que l'été, la distribution d'eau à Damas ne soit assurée que pendant quelques heures de la journée.

En outre, l'agriculture occupe encore près de 30 % de la population active et représente 30% du revenu national (l'orge, le blé et le coton, base d'une industrie textile importante, constituent les principales productions). Elle absorbe près de 80 % des besoins en eau du pays. Dans ces conditions, l'économie dans son ensemble apparaît largement tributaire de l'eau et les sécheresses enregistrées ces dernières années ont largement pesé sur la croissance.

C'est pourquoi les autorités syriennes ont cherché à utiliser le mieux possible les ressources des trois principaux bassins hydrologiques dont dispose le pays. Les cours de l'Euphrate et de deux de ses affluents, le Khabour et le Balik, ont été utilisés grâce à la mise en place de plusieurs barrages. La construction, en 1975, du barrage de Taqba a notamment permis la création d'un lac de retenue de 640 km², le lac Assad. Ces différentes installations permettent l'irrigation de quelque 200 000 hectares de terres. Le Tigre (dont les Syriens ont décidé d'utiliser plusieurs milliards de m³ d'eau pour irriguer ce qui fut l'une des régions agricoles les plus riches de l'Antiquité) et l'Oronte constituent les deux autres bassins hydrologiques indispensables au développement de l'agriculture.

Trois décennies d'investissements continus ont porté leurs fruits: au terme du 8^{ème} plan (1994-1998), le pays dispose, d'après les estimations gouvernementales, d'une capacité de stockage de 17 milliards de m³ et la superficie des terres irriguées s'élève à 1,3 millions d'hectares. Le pays est parvenu à l'autosuffisance dans plusieurs secteurs tels que les céréales, les fruits et légumes.

Cependant, la Syrie n'est que la "puissance aval" des fleuves lui fournissant l'essentiel de ses ressources: l'Oronte vient du Liban et se jette en Turquie; surtout, l'Euphrate et le Tigre ont leur source en Turquie. Cette situation, source de contentieux entre la Syrie et ses voisins, demeure un facteur de vulnérabilité pour l'économie du pays.

Sans doute, certaines adaptations techniques permettraient-elles d'améliorer les conditions d'utilisation actuelles des ressources en eau (de 20 à 60 % de l'eau seraient perdus en raison de la vétusté des canalisations ou de l'évaporation due au non recouvrement des canaux en zone désertique). Une révision de la politique de tarification pourrait également favoriser certaines économies; elle paraît cependant exclue: la garantie d'une eau à bon marché constitue en effet un élément indéniable du soutien apporté par le monde rural au pouvoir .

b) Le pétrole, une ressource limitée

Peu prodigue en eau, la nature s'est montrée plus généreuse en dotant les sous-sols de réserves d'hydrocarbures. Un oléoduc relie les gisements situés aux confins orientaux du territoire (à la frontière avec la Turquie et l'Irak), aux raffineries de Homs et Banyas et au port de Tartous. La production a connu un développement rapide: elle assure 15 % du produit intérieur brut et plus de la moitié des recettes d'exportation.

Cependant, la durée d'exploitation des gisements ne devrait pas dépasser une dizaine d'années. Après un pic de 610 000 barils/jour en 1995, la production décline lentement (560 000 barils/jour en 1999). C'est pourquoi les autorités privilégient désormais deux axes d'action. Il s'agit d'une part du développement des champs déjà exploités, grâce à l'apport de capitaux et de technologies nouvelles dont seules les grandes compagnies internationales disposent. D'autre part, il faut tenter de substituer le pétrole par le gaz (production actuelle de 17 millions de m³ par jour), afin notamment de réserver à l'exportation le fuel actuellement brûlé dans les centrales thermiques.

2. Une conjoncture économique difficile

Le poids des contraintes naturelles que supporte la Syrie s'est particulièrement fait sentir en 1999, année marquée par une sécheresse exceptionnelle (avec des précipitations inférieures de 25 à 65 % selon les régions à la moyenne des vingt dernières années).

Malgré les incertitudes des statistiques syriennes, la production agricole aurait baissé de 30 %. A titre d'exemple, les récoltes de blé et d'orge auraient été réduites de moitié entre 1998 et 1999 (respectivement, de 4,1 millions de tonnes à 1,7 million de tonnes, de 870 000 tonnes à 400 000 tonnes). Compte tenu du poids de l'agriculture dans l'économie syrienne, le produit intérieur brut s'est contracté de 8 à 9 %.

Les effets récessifs de la sécheresse n'ont pu être que partiellement compensés par le secteur pétrolier. Certes, celui-ci a bénéficié de la hausse des cours, mais le mouvement de lente décrue de la production n'a pu être inversé.

Enfin, la croissance a également souffert de la mise en oeuvre d'une politique budgétaire restrictive (le budget pour 1999 n'a été adopté qu'au début de l'année 2000) et de la réduction des dépenses publiques.

Le produit national brut par habitant, en 2000 (chiffres de la Banque mondiale), se situe en deçà de 1000 dollars (920 dollars). La baisse du PIB en 1998 et 1999, après trois années marquées par le ralentissement de la croissance (2 %, seulement, de 1995 à 1997), s'inscrit dans un contexte de forte croissance démographique (2,5 % en 2000). Quelque 300 000 jeunes se présentent chaque année sur le marché du travail. Les 15-35 ans représenteront bientôt un peu plus de 8 millions de personnes, soit près de la moitié de la population. Une croissance supérieure à 7% permettrait seule d'employer cette main d'oeuvre. Dans ces conditions, la présence de quelque 500 000 travailleurs syriens au Liban constitue un précieux exutoire pour l'économie syrienne. Le chômage frappe au moins 20% de la population active

3. Les espoirs dans les perspectives économiques

Malgré la sécheresse récurrente (moins accusée cependant qu'en 1999, les précipitations ont représenté, au cours de l'hiver 1999-2000, 70 % de la moyenne des vingt dernières années), l'année 2000 s'est présentée sous des auspices plus favorables, sous le double effet de la poursuite de la hausse du prix du pétrole et d'une politique budgétaire désormais orientée vers la relance.

Le budget 2000 a consacré une augmentation de 40 % des dépenses d'investissement du secteur public (irrigation, électrification), ainsi que la création de 24 000 emplois administratifs. En outre, parmi les premières mesures décidées à la suite de l'arrivée au pouvoir de M. Bachar Al-Assad, figure le relèvement des traitements de la fonction publique.

Comment sont financées ces charges nouvelles? Les recettes pétrolières, dont la progression pourrait permettre de financer la hausse des dépenses d'investissement, ne figurent pas dans leur totalité dans le budget, non plus d'ailleurs qu'une partie des dépenses militaires. Ces particularités affectent quelque peu la signification du déficit officiel, le déficit budgétaire n'est pas publié, de l'ordre de 4,3% du PIB.

En tout état de cause, la Syrie ne peut compter que sur des financements extérieurs limités. La dette extérieure publique de la Syrie s'élève, d'après les estimations de la Banque mondiale, à 4,7 milliards de dollars. Cependant, ce montant ne comprend pas la dette russe (6 milliards de dollars) que la Syrie s'est engagée à apurer. En outre, si la Syrie a réglé ses contentieux financiers avec plusieurs de ses créanciers (France et Iran, en particulier), il lui reste encore à trouver un accord sur d'importants dossiers, notamment sur ses arriérés avec l'Allemagne.

La relance budgétaire pourrait s'accompagner d'une légère reprise de l'inflation (2 à 3 %). Elle était de -1 % en 1999 et de +1 % en 2000. L'augmentation des importations du secteur public ne devrait pas en revanche peser sur les comptes extérieurs car elle sera sans doute plus que compensée par la hausse des cours du pétrole. L'excédent de la balance commerciale estimé à 561 millions de dollars en 1999, se confirme faiblement en 2000, pour atteindre 230 millions de dollars.

Dans cet environnement plus favorable, la croissance élève, en 2000, à 2,5 % et en 2001 à 1,9 %. Cela devrait permettre ainsi une légère progression du revenu par habitant. L'inversion durable des tendances récessives observées en 1999 dépend, cependant, de la poursuite de réformes mises en oeuvre, jusqu'à présent, avec prudence.

B. Les réformes économiques

1. L'émergence du secteur privé

La socialisation de l'économie constituait l'un des éléments clefs du programme du Baas au moment où ce parti accéda au pouvoir en 1963. Cependant, dès 1970, le président Assad se distingua de ses prédécesseurs par son pragmatisme.

De fait, plusieurs secteurs d'importance, comme l'agriculture, le commerce et l'artisanat, ont toujours échappé à l'emprise du secteur public. Par la suite, l'affaiblissement du partenariat avec les anciens partis du bloc soviétique, au milieu des années 80, acheva de convaincre le chef de l'Etat de permettre une certaine libéralisation de l'économie. Cette orientation a reçu un nouvel élan au début de cette année.

a) Les initiatives passées

L'ouverture économique s'est traduite principalement par l'adoption, en 1991, du décret-loi n°10 relatif à la fiscalité des investissements privés, destiné à favoriser le retour des capitaux syriens expatriés. Le résultat n'a pas été tout à fait à la hauteur des espérances. Cette réforme aura permis de susciter sur 8 ans un flux de capitaux estimé à quelque 4 milliards de dollars, principalement investis dans le secteur des transports.

En l'absence de mesure de privatisation, le secteur privé s'est développé progressivement, en concurrence parfois avec le secteur public. Sa part dans les exportations (hors pétrole) est ainsi passée de 30% en 1983, à 65% en 1993 et sa contribution à l'effort d'investissement, sur la même période, de 35% à 62 %.

b) La mise en place de mesures économiques

Les effets de cette ouverture économique encore prudente s'étaient estompés au cours des dernières années d'Hafez Al-Assad. La désignation, en mars 2000, d'un nouveau premier ministre a permis de lui insuffler un nouvel élan. L'effort a essentiellement porté sur l'encouragement des investissements, à travers trois séries de mesures:

- l'adaptation des opérations en devises: le décret-loi n°6 du 22 avril 2000 autorise la détention de devises par les particuliers;
- l'assouplissement de la réglementation sur les étrangers, prévue par le décret-loi n°10 de 1991 : en mai 2000, un double aménagement à ce texte autorise, d'une part, l'acquisition ou la location par les investisseurs arabes et étrangers des terres et biens immobiliers nécessaires à la réalisation d'investissements, d'autre part, les rapatriements à l'étranger de capitaux et de profits, à compter de 5 ans après la mise en exploitation effective des projets;
- l'autorisation des implantations de banques étrangères dans les zones franches.

Au-delà même de la mise en place d'un cadre juridique plus favorable, le ministre d'Etat au plan, M. Issam Zaïm, a présenté un plan ambitieux de réformes. S'il a souligné que l'Etat devait

conserver "un rôle dirigeant au niveau stratégique", il a souhaité une modernisation du secteur public qui emploie aujourd'hui le quart de la population active. Il a évoqué à cet égard la nécessité de procéder à des "redéploiements de personnel" et il a défendu le principe de privatisation. Il s'est montré par ailleurs partisan d'une libéralisation des échanges du moins au sein du monde arabe, tout en proposant de ménager une transition destinée à préparer les entreprises syriennes à affronter la concurrence. Il a jugé en outre le moment venu de remettre en cause le système actuel de subventions. Enfin il a détaillé les nouvelles bases de la planification après avoir relevé que les plans établis entre 1989 et 2000 n'avaient jamais pu être appliqués. Le nouveau système plus souple devrait permettre de distinguer des objectifs à 3, 5 et 10 ans établis en fonction, notamment, des prévisions démographiques.

M. Issam Zaïm a noté parmi les priorités la réforme du système bancaire et la recherche d'une moindre dépendance économique vis-à-vis du pétrole. Cette vision prospective aurait, d'après le ministre du plan, retenu toute l'attention du chef de l'Etat comme le prouve la création d'un ministère de la Réforme économique. Elle tranche singulièrement avec les propos, beaucoup plus prudents, d'autres personnalités.

Il faut admettre que, pour l'heure, les changements apparaissent d'une portée limitée.

2. Un système économique handicapé par ses structures

a) Des réformes limitées

Les mesures d'ouverture adoptées dans la période récente sont restées d'une portée limitée. La situation faite aux investissements étrangers est, à cet égard, significative. Ils demeurent, en effet, encore soumis à un cadre contraignant, tant sur le plan fiscal (pouvoir discrétionnaire de l'administration pour évaluer la matière imposable) que sur le plan financier (le rapatriement du profit et du capital demeure subordonné à la réalisation d'un chiffre d'affaires à l'exportation et à la double autorisation du Haut Comité des Affaires économiques et de la Banque centrale).

Dans ces conditions, la faculté reconnue par la loi n°10 de créer des sociétés à capitaux étrangers en association avec des capitaux syriens publics ou privés reste peu utilisée. A ce jour, peu de sociétés étrangères, par exemple Nestlé, ont créé une filiale en partenariat avec des actionnaires syriens. Les

investissements privés, autorisés en 1991, ne décollent pas et les étrangers n'en représentent qu'à peine 1%.

La loi n°28 sur la création de banques privées, votées en 2001 a permis l'ouverture du premier établissement privé en août 2002. Cette banque, la Banque internationale pour le commerce et le financement - BICF, a été dotée d'un capital de 30 millions de dollars répartis entre plusieurs institutions financières: 49 % pour une banque jordanienne, 25 % pour une société mixte syro-libanaise et 15 % pour une société koweïtienne.

b) Un passé économiquement contraignant

Le cadre de l'économie syrienne n'a pas été réellement remis en cause par des réformes dont la portée est restée ponctuelle. La place du secteur public ne fait l'objet d'aucune remise en cause, même si, en privé, nombre d'interlocuteurs syriens s'accordent pour en reconnaître les lourdeurs et les difficultés de gestion.

Les rigidités des mécanismes de financement de l'économie syrienne peuvent être portées au débit d'un système bancaire géré sous la forme d'un monopole public placé sous la tutelle du ministère de l'économie et du commerce. Ce dispositif s'articule autour de six banques d'Etat spécialisées, destinées, à titre principal, à assurer le financement de l'Etat et des entreprises publiques.

Différents représentants des autorités politiques ont souligné leur attachement à l'originalité du système économique syrien et, en particulier, à la coexistence de trois secteurs, public, privé et mixte même s'il est admis que le secteur privé se distingue par son dynamisme. S'ils ne se sont pas montrés fermés aux réformes, ils ont marqué leur préférence pour une approche très progressive. Le gouvernement, a observé le président de l'Union des chambres de commerce et d'industrie, est conscient de la nécessité de moderniser le secteur bancaire, mais il ne souhaite remettre en cause ni son statut ni sa position.

La Syrie se distingue ainsi des Etats voisins qui ont opté, de manière plus résolue, pour le libéralisme. Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, cette situation ne peut, sans doute, rester sans conséquence sur le caractère attractif du pays pour les investisseurs étrangers.

Un coup de frein a donc finalement été donné. Pour l'essentiel, ce sont des raisons objectives qui l'expliquent. La réussite des privations suppose un marché financier qui, justement, n'existe pas. La Syrie ne souhaite pas privatiser son secteur public. Enfin, le contexte géopolitique régional ne favorise pas non plus les investissements étrangers.

III. La continuité de la diplomatie syrienne

On ne peut comprendre la politique étrangère syrienne sans rappeler l'arrière plan historique de la naissance de la Syrie dans ses limites actuelles. Le pays ne constitue qu'une partie de la province ottomane de Grande Syrie, démembrée à la suite de la chute de l'empire turc en 1918. Pendant la première guerre mondiale, Britanniques et Français s'entendent à la suite des accords Sykes-Picot (janvier 1916) pour répartir le Proche-Orient arabe sous leur influence: aux premiers le sud de la région (principalement la Basse Mésopotamie), aux seconds le nord. La fin de la guerre entraîna une révision du tracé originel: la Grande-Bretagne obtient un mandat sur la Palestine et la Syrie du Sud (Transjordanie); la région de Mossoul au nord-est de la province de Syrie est échangée aux Anglais contre la rétrocession à la Syrie du plateau du Golan. La France institue une confédération de cinq Etats : Damas, Alep, Etat alaouite, Djebel druze, Liban (dont les limites élargies au-delà du Mont-Liban incluent désormais Tripoli et la plaine de la Bekaa).

Par ailleurs, en 1921, la France reconnaît au Sandjak d'Alexandrette un statut d'autonomie avant de céder ce territoire à la Turquie en 1939. Enfin, les termes du mandat confié par la SDN à la France en 1922 mentionnent deux entités distinctes: la Syrie et le Liban.

Le panarabisme devait trouver un terreau favorable dans un pays dont les frontières avaient ainsi été fixées à l'aune du rapport de force entre les grandes puissances.

Quoi qu'il en soit, ce passé permet de rendre compte dans une certaine mesure de l'influence que la Syrie a entendu exercer dans la région, grâce notamment à une armée parmi les plus importantes de la région, mais aussi des conflits qui l'ont opposé à ses voisins.

La Syrie, sous l'égide du président Hafez Al-Assad, a conduit une diplomatie foncièrement pragmatique: la prise en compte des rapports de forces l'ont conduit à faire le choix de la paix avec Israël, même s'il s'agit encore d'une paix armée; quand les circonstances s'y prêtent, elle maintient son influence (Liban); enfin, elle s'efforce de rompre son isolement régional et cherche l'ouverture sur l'Occident.

A. Des relations difficiles avec Israël

1. Les efforts de négociation

En 1990, en optant pour la paix avec Israël, le président Assad rompt avec près d'un demi-siècle de conflit. Ce tournant est dicté par plusieurs raisons: l'isolement progressif au sein du monde arabe que vaut à la Syrie son intransigeance vis-à-vis d'Israël, la fin de l'antagonisme bipolaire qui prive Damas de l'appui soviétique, enfin la volonté de développer les liens avec l'Occident, en tirant notamment les bénéfices de la participation syrienne aux côtés des Alliés dans la guerre du Golfe.

Du reste, ce choix consacre aussi un état de fait: depuis la signature d'un cessez-le-feu le 11 juin 1982, à la suite de l'entrée des forces israéliennes au Liban, Israël et la Syrie ont tous deux choisi d'éviter soigneusement tout affrontement direct. L'ouverture d'un processus de négociation a enfin été possible.

Le dialogue s'est d'abord noué dans le cadre multilatéral fixé par la Conférence de Madrid à la fin du mois d'octobre 1991. Dans cette enceinte, la Syrie a affirmé la prééminence de la question du Golan et rappelé la position qui ne cessera dès lors d'être la sienne: la restauration de la souveraineté syrienne sur ce territoire constitue la condition irréductible de tout accord avec Israël.

Les discussions bilatérales se sont engagées dans le prolongement de la Conférence de Madrid, mais elles n'ont connu de réels progrès qu'après l'élection d'Itzhak Rabin en septembre 1992: Israël reconnaissait désormais les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité (retrait des territoires occupés). A la suite de la signature, le 13 septembre 1993, de la déclaration de principe entre Israël et l'OLP sur des arrangements intérimaires, le président Assad, à l'issue d'un sommet avec le président des Etats-Unis, Bill Clinton, le 16 janvier 1994, s'était déclaré prêt à établir des "relations normales" avec Israël en échange d'un retrait total du Golan. Le chef de l'Etat syrien refusait cependant de signer d'un accord intérimaire en l'absence d'un accord sur l'ensemble des points en discussion.

Un nouveau cycle de pourparlers débuta en 1995 à Wye River aux Etats-Unis. Il fut interrompu au début de l'année 1996 lorsqu'Israël entrepris son opération militaire au Liban, "Raisins de la colère". L'élection d'un premier ministre israélien de droite, Benyamin Netanyahou, interdit durablement toute reprise des discussions. L'arrivée au pouvoir de M. Barak, le 17 mai 1999, ouvrit la perspective d'un déblocage de la situation.

L'attention du nouveau premier ministre s'était d'abord portée en effet en priorité sur le volet israélo-syrien du processus de paix. Les négociations reprurent effectivement en décembre 1999. Les différentes réunions, cependant, ne permirent pas de surmonter les points de blocage. La négociation a été suspendue à la fin du mois de janvier. Une dernière tentative de médiation américaine, lors d'une rencontre entre les présidents Clinton et Assad, à Genève le 26 mars 2000, s'est soldé par un échec.

Depuis l'élection de M. Ariel Sharon, la situation s'est de nouveau dégradée, notamment à travers les questions palestinienne et du Liban. Ce dernier accuse la Syrie de soutenir l'escalade de la violence en permettant le transfert d'armes sur son territoire. La Syrie, quand à elle, reste attachée à la réalisation d'une paix juste et globale, fondée sur les résolutions des Nations Unies et conforme au cadre de Madrid et au principe de l'échange des territoires contre la paix. Cette nouvelle position, quelque peu offensive dans les déclarations, n'est pas étrangère à l'accession de la Syrie parmi les membres non permanents du Conseil de sécurité de l'ONU en janvier 2002 et répond aussi à d'autres agressions diplomatiques d'Israël. Ainsi le numéro deux de la mission syrienne à l'ONU déclarait en janvier 2002: "la destruction de maisons palestiniennes par les blindés israéliens dans les camps de réfugiés n'est pas très différente de celle des tours du World Trade Center détruites pas les terroristes.". Inversement, des médias israéliens (Haaretz en septembre 2002) accusent Damas de soutenir Al-Qaïda, ce qui a été démenti.

Pourtant la question de la normalisation des relations était à l'ordre du jour. Il semblait en effet acquis du côté syrien, comme le souhaitaient les Israéliens, qu'un accord de paix aurait dû conduire à l'ouverture des frontières et à l'échange d'ambassades. Chacun le reconnaissait alors, le développement des liens entre les deux pays allait prendre du temps et ne pouvait résulter de mesures institutionnelles.

Depuis l'ouverture de la Conférence israélo-arabe de Madrid, le 30 octobre 1991, les négociations entre Israël et la Syrie s'articulaient autour de quatre volets: le retrait israélien du plateau du Golan, les arrangements de sécurité, la normalisation des relations entre les deux pays, la question de l'eau.

2. Le Golan

Sur le dossier du Golan, les positions israéliennes ont beaucoup évolué. Israël, après avoir mis en avant le caractère vital du plateau du Golan pour la sécurité israélienne, avait accepté au début de la précédente décennie, à l'initiative de Yitzhak Rabin d'envisager une "restitution partielle" (1992), puis un "retrait significatif et proportionnel à la paix". Le principe du retrait israélien du Golan était alors admis.

La négociation est toutefois compliquée par la référence des deux parties à deux frontières différentes. Les Israéliens ne reconnaissent que la frontière fixée par les puissances mandataires française et britannique en 1923: elle leur laisse en effet la rive Est du lac de Tibériade. Les Syriens revendiquent un retour à la ligne du 4 juin 1967; ce tracé, plus favorable pour Damas, prévalait avant le déclenchement de la guerre des Six jours et résultait du "grignotage" par les Israéliens comme par les Syriens des zones démilitarisées à la suite des accords de Rhodes (1949); il laisse à la Syrie plus de la moitié de la rive orientale du lac de Tibériade ainsi que le débouché du fleuve Jourdain sur le lac. Conformément au droit international, la Syrie aurait alors le droit d'utiliser l'eau du lac de Tibériade, au même titre qu'Israël.

Les négociateurs syriens ont réaffirmé que l'ancien premier ministre, M. Rabin, avait fait savoir, sous le sceau du secret, dès 1994, à la Syrie, par le biais des Etats-Unis, qu'il se rallierait à la ligne du 4 juin 1967, sous réserve qu'un accord puisse être trouvé sur les autres points. M. Barak a d'ailleurs confirmé, en mars 2000, l'existence d'un tel engagement. La reprise des "négociations là ou elles s'étaient arrêtées", selon la formule du président Clinton, le 8 décembre 1999, impliquait pour les Syriens la reconnaissance par Israël de la ligne du 4 juin 1964. Les Israéliens répugnent à convenir à l'avance de l'issue des négociations. Ce malentendu explique le refus des Syriens de participer à la réunion prévue le 19 janvier 2000.

La fraction du Golan restituée par Israël à la Syrie après la guerre de 1973 est surplombée par une zone que contrôle entièrement les Israéliens. Tirant parti des avantages stratégiques de leur position, ces derniers ont d'ailleurs installé des stations de surveillance, en particulier sur le mont Hermon où a été construite la plus importante de ces structures.

Compte tenu de l'inclinaison des bassins versants du Golan vers Israël, la question de l'eau constitue un enjeu essentiel pour Israël: le Golan, véritable château d'eau, fournit 770 m³ d'eau à l'Etat hébreu, soit le tiers de sa consommation annuelle. Cette question pourrait être réglée de manière équilibrée. En effet, si pour Damas, la question du territoire n'est pas négociable, le

problème de l'eau peut être traité selon les principes du droit international. La Syrie serait notamment prête à garantir la libre circulation des eaux vers le lac de Tibériade et le Jourdain.

La zone de séparation entre les deux pays est constituée d'une bande étroite placée sur le contrôle exclusif des Forces de Nations unies pour l'observation du désengagement du Golan (FNUOD). De part et d'autre de cette frange s'étendent des zones dites de "limitation" des armements. La FNUOD, sur la base de la résolution 350 du Conseil de sécurité (1974), est chargée de veiller au respect de l'accord de cessez-le-feu. Son mandat est renouvelé tous les six mois. Ces forces réunissent un millier d'hommes fournis par cinq Etats (Autriche, Canada, Japon, Pologne, Slovaquie). 78 observateurs militaires (représentant 22 pays) complètent ce dispositif. Toutefois des incidents sur cette zone démilitarisée se produisent encore comme en témoigne cet échange de coups de feu en janvier 2003. Il est difficile de savoir qui en est responsable.

Entre 1993 et 1995, Israël avait posé une double exigence, difficilement acceptable pour la partie syrienne: la restructuration de l'armée syrienne (réduction des effectifs et contrôle des armements) et le maintien de la station d'écoute israélienne installée sur le Mont Hermon. Les deux pays se seraient accordés en 1995 sur les "buts et principes des arrangements de sécurité" fondés sur l'égalité et la réciprocité, comme le souhaitait la Syrie. Damas a par ailleurs admis la présence d'une force multinationale sur le Golan. Cette mesure représente une garantie pour la sécurité d'Israël. Enfin, les Israéliens ne devraient plus faire du maintien de la station de contrôle du mont Hermon un obstacle, dans la mesure où ils disposent désormais de moyens de surveillance aussi efficaces et moins visibles.

3. Les perspectives de reprise des négociations

Depuis octobre 2000, la région a été le théâtre de nouveaux embrasements, à la suite des affrontements entre Israéliens et Palestiniens. Les réactions des autorités syriennes ont été durcies dans ce nouveau contexte.

Avant ces événements, le premier ministre, M. Miro, avait confirmé la volonté du président Bachar Al-Assad de poursuivre le processus de paix dans le respect des principes de la Conférence de Madrid. Mais la reprise des négociations apparaissait cependant improbable à horizon rapproché. En effet, la Syrie pose pour condition préalable la reconnaissance par Israël de la ligne du 4 juin

1967. Israël refuse d'engager les discussions sur cette base. En outre, la rétrocession du Golan pose au premier ministre israélien des problèmes intérieurs difficiles.

Le démantèlement des 33 implantations du Golan, 17 000 colons traditionnellement proches du parti travailliste, à la différence des colonies de Cisjordanie où se rangent les partisans les plus résolus du Likoud, risquait de susciter des oppositions dans le propre camp de M. Barak.

L'élan indéniable qu'avait suscité en Syrie l'élection du premier ministre Barak est assez rapidement retombé. Un climat de défiance s'est instauré entre les deux partenaires. Israël "souhaite la paix et les territoires", selon le premier ministre, M. Miro. Le processus de négociation par étapes, dans lequel s'étaient engagés les Palestiniens, avait valeur de repoussoir pour les Syriens car il ne donnait aucune garantie sur la reconnaissance par Israël des revendications fondamentales de l'autre partie. Cela a ainsi conduit aux désillusions dont on mesure aujourd'hui les graves conséquences.

Il faut observer que la Syrie n'a pas cherché à souffler sur les braises de l'aggravation de la tension entre Syriens et Palestiniens, à ses débuts. Elle n'avait aucun intérêt à provoquer un conflit avec Israël. D'une part, le rapport des forces militaires ne lui était pas favorable. D'autre part, les autorités de Damas souhaitaient sans doute préserver les acquis des dernières négociations. Par ailleurs, si la population, comme dans tout le monde arabe, éprouve une sympathie immédiate pour la cause palestinienne, les dirigeants syriens paraissent quant à eux pour le moins réservés sur la personne de M. Yasser Arafat et les orientations adoptées par le président de l'Autorité palestinienne.

Le contexte régional, avec l'Intifada palestinienne, l'élection de M. Ariel Sharon, puis les attentats du 11 septembre, a placé le pays du "mauvais côté de la barrière". Le regain de tension offre au régime un prétexte pour repousser l'ouverture démocratique. La Syrie donne désormais son soutien, au moins diplomatique, à la Palestine. Ainsi, lors d'une visite de Bachar Al-Assad, en Angleterre en décembre 2002, celui-ci affirmait que les propositions anglaises de réforme du gouvernement de Yasser Arafat avait pour but de mettre en place un gouvernement pro-syrien, ce qui mènera indubitablement à des troubles au Proche-Orient. Il a demandé également: "Quelle est la différence entre les palestiniens et les Israéliens?", la réponse étant "les Israéliens ont de véritables bombes qu'ils mettent sur des avions et des missiles, ils les lancent sur des habitations palestiniennes et tuent des palestiniens. Les Palestiniens n'ont pas de missiles ni de F16, alors ils vont eux-mêmes

tuer les Israéliens". Il conclut que s'il faut condamner, alors il faut condamner les deux parties et insistent de nouveau sur le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes.

B. Le statu quo au Liban

L'influence que la Syrie souhaite préserver au Liban répond à deux considérations principales: historique d'abord, car le Liban reste considéré comme une province abusivement séparée de la Syrie par la puissance mandataire française, "deux Etats indépendants, une nation", la formule employée par l'ancien chef de l'Etat, Hafez Al-Hassad, résume la position syrienne et trouve sa traduction dans le refus de Damas d'ouvrir une ambassade à Beyrouth; stratégique, ensuite, car la Syrie a toujours redouté d'être tournée sur son flanc droit par Israël. Il lui importait dès lors que le Liban se conformât aux positions syriennes vis-à-vis d'Israël et qu'il ne conclût pas de paix séparée. Ces raisons n'auraient pas permis de justifier une présence syrienne dans le pays du cèdre si la guerre civile libanaise n'avait offert l'occasion à la Syrie d'intervenir militairement en juin 1976, à la demande d'abord de certains dirigeants chrétiens.

Cette présence armée avait pris, en novembre 1976, le nom de force arabe de dissuasion dont l'essentiel des contingents était en fait syrien. La part syrienne sera ensuite déterminante dans la résolution de la crise avec la signature, le 30 septembre 1989, de la Charte de réconciliation nationale. Connu sous le nom d' "Accords de Taëf", ce texte prévoyait notamment le regroupement (encore attendu) des forces syriennes dans la plaine de la Bekaa avant leur retrait ultérieur dont la date n'était cependant pas fixée. Ces accords, ainsi que le traité de fraternité, coordination et coopération, signé entre la Syrie et le Liban le 22 mai 1991, constituent aujourd'hui les fondements juridiques de la présence syrienne au Liban.

Cette présence est d'abord militaire, avec le déploiement de 25 000 hommes sur l'ensemble du territoire libanais, à l'exception du Mont Liban maronite, du Chouf druze et du Sud-Liban. A ces effectifs, il convient d'ajouter les 5000 "moukhabarat" des services de renseignement syriens. Le rôle de la Syrie se manifeste également dans le domaine économique: environ 500 000 de ses ressortissants seraient employés au Liban. Ces derniers représentent pour la Syrie une source de devises importantes. Les deux pays sont, par ailleurs, convenus de réduire leurs droits de douane de 25 % chaque année, dans la perspective de la mise en place, à plus longue échéance, d'un "marché commun arabe". Enfin, même si la Syrie se défend de toute ingérence dans les affaires intérieures

libanaises, son influence sur la vie politique reste indéniable et trouve dans les divisions et les luttes intestines des partis et des hommes un champ propice pour s'exercer.

Le retrait des forces israéliennes du Liban Sud en mai 2000 a certainement introduit une donne nouvelle. Désormais, les forces syriennes demeurent la seule armée étrangère présente sur le territoire libanais.

La contestation de la présence militaire syrienne demeure aujourd'hui circonscrite à quelques personnalités chrétiennes. Toutefois, des mises en cause dont la Syrie a été l'objet de la part de chefs politiques sunnites en 2000 traduisent peut-être un changement de tonalité de la classe politique libanaise vis-à-vis de leur grand voisin.

Interrogé sur l'évolution de la présence syrienne au Liban, des personnalités de Syrie ont réitéré la position traditionnelle de leur pays: les forces syriennes étant présentes sur le sol libanais à la demande des autorités de ce pays, elles se retireront lorsque le gouvernement libanais en aura fait la demande. Le ministre de la défense, le général Tlass a cependant évoqué la possibilité d'un "redéploiement" des forces sans en préciser ni la portée, ni l'échéance. Dans le cadre d'un renforcement des relations entre les deux pays, il serait même envisagé la présence de forces libanaises sur le sol syrien...

La présence militaire syrienne aurait été justifiée par la volonté de stabilité des Libanais eux-mêmes, stabilité menacée de l'intérieur par certains foyers de résistance armée libanaise et, de l'extérieur, par Israël. Il est admis par ailleurs que le retrait des forces israéliennes conforterait l'"évolution" en cours du rôle de l'armée syrienne au Liban. Ces forces n'y sont pas présentes "pour l'éternité" et elles partiront après avoir rempli "leur mission de sécurisation" vis-à-vis d'Israël.

Le regain de tension dans la région constitue sans doute aujourd'hui, aux yeux des Syriens, un argument supplémentaire pour maintenir le statu quo. D'ailleurs, après avoir récusé l'existence de liens entre la Syrie et le Hezbollah, présenté comme un mouvement national libanais totalement indépendant, Damas lui a donné son soutien en réaction aux attaques israéliennes du sud-Liban en 2000 (fermes de Chebaa).

En septembre 2000, les élections législatives du Liban propulsent M. Hariri à la tête du gouvernement. Celui-ci n'a pas toujours été soutenu par la Syrie mais on reconnaît que, comme

beaucoup, il est sous influence syrienne. Il n'y eut donc pas d'épreuve de force. M. Rafic Hariri n'a pas mis longtemps à comprendre qu'il pouvait obtenir un sérieux allègement du dispositif militaire syrien au Liban sans compromettre en rien ses relations avec Damas, inspirer confiance à la communauté financière internationale. Syrie et Liban ont tout à gagner dans la prospérité du pays du président Lahoud.

La Syrie n'est donc pas prête de se désengager du Liban. Elle y porte, au contraire, une grande attention comme le témoigne la visite historique de Bachar Al-Assad en mars 2002 à Beyrouth, la première d'un chef d'Etat syrien depuis 1975. D'ailleurs il ne faut pas lire dans le retrait de 5000 militaires syriens du Liban en mars 2003 une volonté d'évacuation mais plutôt y voir un redéploiement de troupes en prévisions de la guerre irakienne...

C. L'acquisition d'un rayonnement régional

Les relations souvent conflictuelles entretenues avec ses voisins ont placé la Syrie dans une position d'isolement dont elle cherche aujourd'hui à sortir. Elle tente des rapprochements avec la Jordanie en lui fournissant de l'eau bien que les relations avec Amman ne soient pas au beau fixe. Sa position comme membre non permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU lui donne l'occasion de jouer un rôle de premier plan, notamment dans la crise irakienne et de mener beaucoup d'initiatives diplomatiques auprès de ses voisins dont les trois principaux sont la Turquie, l'Irak et l'Iran.

1. Une volonté d'apaisement avec la Turquie

Les relations avec la Turquie ont été marquées par trois types de contentieux. Contentieux territorial, d'abord, car la Syrie n'a jamais reconnu l'arrangement franco-turc de 1939 qui cédait à la Turquie le Sandjak d'Alexandrette. L'eau a constitué une deuxième source de conflit. La question du partage des eaux de l'Euphrate a fait l'objet de plusieurs tentatives de conciliation demeurées vaines. Un simple protocole, signé en 1987, garantit à la Syrie, en aval du fleuve, un débit moyen de 500 m³/seconde. Damas souhaiterait un engagement d'une portée juridique plus élevée et redoute les conséquences des aménagements hydrauliques qui pourraient être réalisés en Turquie, ainsi que l'éventualité d'un chantage politique.

L'opposition entre les deux pays s'est enfin cristallisée sur la bienveillance dont Damas pouvait faire preuve, d'après les autorités turques, vis-à-vis des activités du parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et de son chef, aujourd'hui emprisonné, Abdallah Ocalan. Elle a abouti à une grave crise, en 1998, finalement réglée pacifiquement par les accords d'Adana (20 octobre 1998) dont le contenu donne, dans ses grandes lignes, satisfaction à la partie turque.

Ces différends, conjugués au rapprochement entrepris entre la Turquie et Israël (notamment avec la signature d'accords militaires en 1996), ont nourri chez les Syriens la crainte d'un encerclement. Conscientes de l'inégalité des forces en présence, les autorités syriennes cherchent aujourd'hui l'apaisement, comme en témoignent plusieurs visites ministérielles dans les deux capitales dans la période récente. Les intérêts économiques conduisent à privilégier une telle orientation. La Turquie est en effet le troisième pays client et le quatrième pays fournisseur de la Syrie.

Le ministre de la défense, le général Tlass, a souligné l'excellence des relations avec Ankara en relevant que les tensions qui avaient pu opposer les deux pays avaient été attisées par les Etats-Unis. La vice-ministre des affaires étrangères s'est montrée plus nuancée en regrettant les libertés prises par la Turquie avec l'accord de 1987 et le refus exprimé par Ankara de considérer l'Euphrate comme un fleuve international. Les membres du Conseil du peuple ont jugé inéquitable le partage actuel des eaux qu'ils imputent à un rapport de forces favorable à la Turquie.

2. Un rapprochement avec l'Irak

La volonté d'apaisement a également conduit Damas à modérer son hostilité vis-à-vis du régime rival de Bagdad. L'antagonisme entre les deux pouvoirs baasistes s'était exacerbé avec la participation syrienne aux forces alliées pendant la guerre du Golfe.

Les relations entre les deux pays ont été profondément modifiées par l'augmentation considérable des échanges commerciaux. Les relations économiques ont repris en 1997, grâce à l'ouverture de trois postes frontière et l'utilisation du port de Tartous pour l'évacuation du pétrole irakien, dans le cadre de la résolution "pétrole contre nourriture". Les deux parties ont signé en 1998 un accord sur la remise en service de l'oléoduc trans-syrien reliant les champs de Kirkouk, au Nord de Bagdad, au port de Banyas sur la Méditerranée. Les échanges économiques rapporteraient à la Syrie près de 1

milliard de dollars et seraient devenus, pour l'Irak, le principal moyen d'un contournement du blocus occidental.

Sur le plan politique, avant le début de la deuxième guerre d'Irak, en mars 2003, la reprise des relations diplomatiques ne semblait pas encore à l'ordre du jour, même si Damas a accepté, fin février 2000, l'ouverture d'une section d'intérêts irakiens. Par ailleurs, la Syrie a plaidé, pour la levée des sanctions contre l'Irak. Elle a, en outre, souligné les risques que soulèverait une partition de ce pays. Inversement, l'Irak a dénoncé un projet de loi examiné par le Congrès américain qui envisageait des sanctions contre la Syrie accusée de soutenir le terrorisme.

Mais aujourd'hui, tout est remis en question... La Syrie fait tout de même parti des pays qui se sont prononcés contre une intervention armée en Irak et a beaucoup oeuvré avec la Russie et l'Iran pour obtenir une résolution pacifique de la crise irakienne. Elle est également accusée par les Etats-Unis de lui fournir des armes. En fait, comme l'a déclaré M. Chauprade, auditeur au CID, sur FR3 le 29 mars, la Syrie ne pourra jamais accepter la mise en place d'un gouvernement pro-américain à Bagdad.

3. Le maintien de l'"alliance stratégique" avec l'Iran

Aucun des infléchissements récents de la diplomatie syrienne ne devrait remettre en cause l'"alliance stratégique" entre Damas et Téhéran, nouée depuis 1979, renforcée lors de la guerre Iran-Irak lorsque la Syrie a pris position en faveur de l'Iran. La pérennité de ce lien sert en effet les intérêts des deux pays.

L'Iran peut ainsi compter sur un allié au sein d'un monde arabe qui lui est, dans son ensemble, plutôt hostile; en outre, Damas peut constituer un relais utile pour préserver l'influence iranienne sur la communauté chiite du Liban (aujourd'hui la plus importante de ce pays avec 35 % de la population). La Syrie, de son côté, considèrerait cette relation privilégiée comme un atout stratégique dans le rapport de forces entre Damas et Bagdad. Les deux pays ont d'ailleurs, selon toute vraisemblance, développé une coopération militaire. Enfin, l'appui économique de l'Iran peut se révéler précieux, notamment dans la perspective prochaine de l'épuisement des réserves pétrolières de la Syrie. Aujourd'hui, les deux pays travaillent de concert pour défendre les intérêts irakiens dans la guerre que mènent les Etats-Unis.

La Syrie conforte et développe donc son influence régionale dont l'une des dernières illustrations est le discours de Bachar Al-Assad au sommet arabe de Charm El-Cheikh, début mars 2003, qui selon le journal "Assafir", détonnait avec ceux des autres pays invités plutôt "langue de bois". Il invitait notamment les pays arabes à ne pas fournir de facilités militaires à la guerre contre l'Irak qui se préparait.

D. L'émergence d'une image internationale

Confrontée à un certain isolement sur la scène régionale, la Syrie cherche à élargir le cercle de ses appuis. La dislocation du bloc socialiste l'a déterminée à privilégier désormais les liens avec l'occident et, en particulier, avec les pays membres de l'Union européenne. Dans cette perspective, la France est présentée comme un partenaire privilégié.

1. Des relations distantes avec les deux Grands

Les relations de la Syrie avec les deux Grands obéissent moins à des considérations d'ordre idéologique qu'à la prise en compte de ses intérêts diplomatiques.

Damas a d'abord privilégié les liens avec Moscou (développement d'une coopération militaire en 1964, doublé d'une aide économique en 1972). Elle a toutefois refusé de tomber dans l'orbite soviétique et longtemps différé, par exemple, la conclusion d'un traité d'amitié et de coopération (finalement signé en 1980). En 2001, les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint 163 millions de dollars et depuis sont en hausse. Le vice-président Abdelhalim Khaddam devait déclarer lors d'un voyage à Moscou en janvier 2001 que "la Syrie et la Russie doivent définir les moyens de renforcer et développer leurs relations bilatérales". De plus, la crise irakienne donne l'occasion aux deux pays de se rapprocher diplomatiquement.

Parallèlement, elle n'a jamais cessé de considérer les Etats-Unis comme un interlocuteur utile. Ainsi, elle avait accepté la médiation américaine après la guerre d'octobre 1973. L'effondrement de l'Union soviétique a convaincu le Président Hafez Al-Assad de favoriser un rapprochement avec Washington: présence syrienne au sein des forces alliées lors de la guerre du Golfe en 1990, participation à la relance du processus de paix dans le cadre de la conférence de Madrid en octobre

1991. Si les Etats-Unis sont considérés comme un partenaire indispensable, l'alignement des positions américaines sur celles défendues par l'Etat hébreu a ainsi été présenté comme la principale raison de l'échec du sommet de Genève entre les présidents Clinton et Assad, en mars 2000.

La Syrie fait cependant encore partie de la "liste noire" américaine, c'est à dire des pays soupçonnés de soutenir le terrorisme (Cuba, Iran, Irak, Lybie, Corée du Nord, Soudan, Syrie), établie par l'administration Bush, même si, pour rectifier son image, elle collabore depuis octobre 2001, avec la CIA. Elle est accusée notamment d'héberger des dix organisations palestiniennes terroristes. Le ministre syrien des Affaires étrangères Farouk Al-Chareh s'est défendu à l'ONU en déclarant que ces organisations ne disposaient en fait que de bureaux de presse et a rétorqué aux Etats-Unis que s'ils étaient inquiets, il les invitait à aider les 400 000 Palestiniens réfugiés en Syrie à rentrer chez eux. Le 21 juin 2002, M. Vincent Cannistraro, ancien chef de la CIA pour la lutte anti-terroriste, déclarait au Washington Post que la Syrie "coopère entièrement dans les enquêtes sur Al-Qaida et sur les personnes liées à l'organisation. Dans certains cas, la Syrie a même reporté l'arrestation de suspects afin de suivre leurs conversations et déplacements pour en référer aux Etats-Unis". Les Syriens sont en effet très soucieux de montrer qu'ils coopèrent à la lutte anti-terroriste. Les relations entre les deux pays restent pour l'instant encore très contradictoire et la Syrie n'a pas encore gagné la confiance des Etats-Unis qui l'accusaient encore en janvier 2003 de pouvoir développer des armes de destruction massive ou fin mars 2003 de fournir des armes à l'Irak. Inversement, la Syrie accuse les américains de partialité en faveur d'Israël dans le conflit du Proche-Orient. Enfin les divergences sur le conflit en Irak se traduisent par Bachar Al-Assad qui déclarait que l'Irak ne constituait pas une menace pour la région et qu'une campagne militaire menée par les Etats-Unis seraient davantage motivée par les intérêts pétroliers que par les armes de destruction massive (The Time, 19 décembre 2002).

Soucieuse de ne pas se trouver isolée, la Syrie s'est trouvée confortée dans sa volonté de se rapprocher de l'Union européenne dont les positions sur le processus de paix et la résolution de la crise irakienne sont jugées plus équilibrées. Elle a observé, qu'il était de l'intérêt de la Syrie que l'Union européenne, dont l'analyse sur la situation au Proche-Orient était considérée comme "objective" participe activement au processus de paix.

2. La volonté de rapprochement politique avec l'Union européenne

La coopération entre l'UE et la Syrie remonte à 1977 avec la signature de l'accord de coopération. Cet accord a permis le libre accès des produits industriels syriens aux marchés de l'UE et l'assistance financière à la Syrie par différents protocoles financiers, s'étalant chacun sur cinq ans. Plusieurs programmes importants ont été lancés dans le cadre du troisième et du quatrième protocole financier, dont certains sont toujours en cours. Les protocoles portent sur des projets "classiques" de coopération comme la fourniture d'infrastructures et de services de base. D'autres projets ont marqué le début d'une coopération avec l'UE dans le domaine des réformes économiques. Le centre d'affaires euro-syrien, qui vise à fournir à la Syrie des services efficaces destinés aux sociétés privées, a été prolongé pour quatre ans en 2000 dans le cadre du programme MEDA.

Sur ces bases, l'Union européenne est désormais devenue le principal partenaire commercial de la Syrie: elle représente 50 % de ses exportations et 30 % de ses importations (à titre de comparaison, le bloc des anciens pays communistes fournit 16 % des biens importés, les pays arabes, 8 %, l'Amérique du nord, 6 % ; pour les exportations, les pays arabes représentent 28 % du total, les anciens pays communistes, 3 % et l'Amérique du nord moins de 1 %).

La coopération financière a rencontré plus de difficultés: les décaissements des crédits d'aide prévus au titre de MEDA, l'instrument financier de la politique méditerranéenne de l'Union européenne, se sont en effet révélés, comme avec les autres pays méditerranéens, très problématiques. La Syrie est toutefois l'un des pays bénéficiaires du programme MEDA. Néanmoins, elle n'a ratifié la convention-cadre MEDA qu'en juillet 2000 et quelques projets seulement ont pu être lancés l'année dernière sous MEDA I.

Les projets dans le cadre du programme MEDA I (1995-1999) ont été orientés sur la réforme (tout comme les derniers projets au titre des protocoles financiers), notamment la réforme économique et administrative tant du secteur privé que public. Ces programmes visaient à soutenir et à encourager les réformes du gouvernement et à créer les structures et les instruments nécessaires au développement de l'économie du pays et un environnement social propice aux réformes.

Le nouvel accord d'association, à l'instar de ceux déjà signés ou en cours de négociation avec les autres pays du bassin méditerranéen, prévoit l'ouverture d'un dialogue politique, la mise en oeuvre du libre échange industriel et le renforcement de la coopération économique et financière. En engageant les négociations sur cet accord, la Syrie a d'abord souhaité faire un geste d'ouverture vis-

à-vis de l'Union. Elle souhaite incontestablement bénéficier des fruits politiques d'une normalisation des relations avec l'Europe ainsi que des perspectives d'appui financier ,même si celles-ci se concrétisent difficilement. Cependant, il n'est pas assuré qu'elle accepte toutes les implications du libre-échange dont la réalisation ne manquerait pas, au-delà des effets conjoncturels, de remettre en cause le "modèle" économique syrien protégé et contrôlé.

En décembre 2001, la Commission a adopté un document de stratégie pour la Syrie (Country Strategy Paper - CSP). Le document de stratégie, ainsi que le Programme Indicatif National, qui couvre la période 2002 à 2004, ont été approuvés par les autorités syriennes en mai 2002.

Le programme appuie le processus de réforme économique en Syrie par le biais de: le renforcement des institutions; la modernisation industriel; le développement des ressources humaines; et les questions commerciales.

Le Programme Indicatif National est doté d'un budget indicatif de 93 millions d'euros.

En 2002, un programme global de soutien du secteur de la santé (30 millions \$) a démarré, visant à moderniser et rationaliser le système de soins de santé , à améliorer le choix des objectifs dans les dépenses sociales , ainsi que leur durabilité financière et leur efficacité. Il a également pour but d'équilibrer l'impact à court terme de la réforme économique sur les groupes défavorisés dans les zones urbaines et rurales pauvres.

Durant 2003, il est prévu que 22 millions d'euros seraient engagés dans les projets suivants : modernisation du Ministère des Finances (8 millions d'euros); programme d'appui au secteur bancaire (6 millions d'euros); la phase pilote d'un programme de modernisation industrielle (6 millions d'euros); et l'extension du programme Tempus pour la coopération dans l'enseignement supérieur (2 millions d'euros).

Pour 2004, 41 millions d'euros sont prévu pour les projets suivants : modernisation des administrations municipales (18 millions d'euros); modernisation de l'éducation et la formation professionnelle (21 millions d'euros); et une allocation supplémentaire au programme Tempus de 2 millions d'euros.

Dans le processus de rapprochement avec l'Union européenne, la Syrie compte beaucoup sur le soutien de la France.

3. La France, partenaire privilégié.

Les relations entre les deux pays ont connu un cours contrasté. Le mandat, période de confrontation, a aussi permis de tisser des liens durables, en particulier dans le domaine de la langue et de la culture. Les années 80 ont de nouveau ouvert une période de forte tension, marquée par des affrontements indirects au Liban. Depuis le début des années 90, les liens n'ont cessé de se développer comme en témoignent les nombreux échanges politiques, l'essor des relations commerciales et la vitalité de notre politique de coopération. Enfin, la Syrie, comme la France, fait partie des pays qui s'opposent à une guerre en Irak.

a) Les relations politiques

La visite officielle du Président de la République à Damas, en octobre 1996, et la visite d'Etat du Président Assad, en juillet 1998, ont imprimé un nouvel élan au dialogue politique. La présence du chef de l'Etat français aux obsèques du Président Assad a été très appréciée par nos partenaires. Le nouveau Chef de l'Etat syrien a réservé sa première visite à l'étranger, hors du monde arabe, à la France.

La Syrie a pu ainsi apporter son soutien apporté, contre l'avis des Américains, à la participation de la France au groupe de surveillance (associant les Etats-Unis, la France, le Liban, Israël et la Syrie) mis en place en avril 1996, au lendemain de l'intervention israélienne au Liban (Raisins de la colère), pour observer et désamorcer les violations de cessez-le-feu au Liban-Sud. La France et la Syrie défendent la même position dans la crise irakienne.

b) Les échanges économiques

La France est devenue l'un des principaux partenaires commerciaux de la Syrie: deuxième client après l'Italie et devant l'Allemagne (2,4 milliards de francs d'importation, principalement composés de produits pétroliers et de coton), elle est devenue le premier fournisseur en 1999 (2,9 milliards de

francs d'exportation) en raison de la livraison de cinq Airbus à la compagnie Syrian Airlines. Ce marché a permis également à la France d'enregistrer le premier excédent commercial depuis une décennie. Plusieurs contrats en cours dans les domaines de l'eau, de l'électricité et des transports devraient permettre à la France de maintenir une position privilégiée au cours des prochaines années.

Compte tenu d'un environnement économique encore peu favorable, les investissements français en Syrie sont restés limités. Total-Fina, le seul groupe français implanté localement, a investi 600 millions de dollars depuis dix ans. Il assure aujourd'hui 15 % de la production nationale de pétrole, en deuxième position derrière Shell.

Il faut noter l'intensification récente des contacts économiques dans le sillage de la visite d'une délégation parlementaire en 2000, du Secrétaire d'Etat français à l'industrie, M. Christian Pierret : mission d'étude sur les transports propres, présence d'une trentaine de sociétés dans le pavillon français à la foire de Damas, organisation, sous l'égide de l'ambassade de France, d'un colloque sur l'environnement avec la participation des représentants de grands groupes industriels; signature d'un accord de coopération entre les chambres de commerce et d'industrie de Nancy et de Homs; accord de partenariat entre les villes de Lyon et d'Alep... La Syrie souhaite donc une plus grande présence économique de la France.

c) Une coopération culturelle très dynamique

La coopération poursuivie avec la Syrie apparaît exemplaire à maints égards. Elle s'appuie sur une enveloppe budgétaire dont le montant a été grosso modo préservé dans un contexte de régulation des enveloppes des services extérieurs (20 millions de francs en 1999 et 19,2 millions de francs en 2000).

La coopération universitaire constitue l'axe privilégié des actions de la France en Syrie (7,2 millions de francs, soit le tiers de l'enveloppe totale). Elle s'est traduite, depuis cinq ans, par la mise en oeuvre d'un programme de formation doctorale des assistants des universités syriennes. Ce programme se signale par trois traits remarquables; il implique largement la partie syrienne (notamment sur le plan financier puisque les coûts de scolarité et d'hébergement lui sont à charge); il s'accompagne, en amont, d'un programme d'appui au développement de l'enseignement de la

langue française dans les départements de français des universités syriennes et, en aval, de l'attribution de bourses de stage qui permettent aux anciens boursiers du gouvernement français de maintenir les liens avec les universités françaises dans lesquelles ils ont suivi leurs études.

Le secteur audiovisuel constitue un autre volet important de cette coopération. Plusieurs actions de formation ont d'ores et déjà été entreprises avec le concours des opérateurs français, CFI, RFI, France Télévision.

Cette coopération s'appuie, par ailleurs, sur un réseau d'institutions remarquable: l'Institut Français d'Archéologie du Proche-Orient (l'IFAPO), l'Institut Français d'Etudes Arabes de Damas (l'IFEAD), le Centre culturel français de Damas, par exemple. Ils constituent, avec le Lycée français de Damas, l'un des vecteurs de la francophonie en Syrie.

Le français, langue étrangère dominante jusqu'en 1967, année marquée par la nationalisation des écoles syriennes, est depuis lors largement supplanté par l'anglais dans le système éducatif. Aujourd'hui 260 000 élèves apprennent le français dans le secteur public. Le Gouvernement syrien a cependant décidé, après une phase expérimentale en 1999-2000, de généraliser l'enseignement d'une deuxième langue vivante dans le secondaire. Cette mesure devrait bénéficier à notre langue.

CONCLUSION

L'héritage des trente années de pouvoir d'Hafez Al-Assad compte, à l'actif, une indéniable stabilité politique mais aussi, au passif, un système politique marqué par de nombreux blocages. La prise de fonction du Président Bachar al-Assad a montré la solidité du régime. Cependant, toute ouverture politique et économique risque de remettre en cause les intérêts du cercle restreint qui constitue aujourd'hui le principal appui du chef de l'Etat. Sans doute lui faudra-t-il d'abord élargir ses appuis avant d'engager les réformes nécessaires. L'appel à la patience lancé par le nouveau Chef de l'Etat, lors de sa prise de pouvoir ne doit pas être interprété comme un refus de réforme. Le changement, s'il se concrétise, prendra du temps et, à échéance rapprochée, la continuité l'emportera.

La population se satisfera-t-elle de perspectives aussi lointaines ? Certes, elle est aujourd'hui soumise à un encadrement rigoureux. Cependant, le pouvoir tolère aussi certaines entorses aux règles en vigueur. A titre d'exemple, les antennes paraboliques, en théorie prohibées, couvrent un nombre croissant d'habitations. De même, bien que toute manifestation d'appartenance religieuse soit proscrite par le système éducatif, le voile est désormais admis à l'école. D'une manière générale, de l'avis de nombreux observateurs, l'Islam rencontre un écho croissant au sein de la société syrienne.

Parallèlement, en effet, l'environnement régional connaît d'importantes mutations: ainsi les pays voisins de la Syrie (le Liban, la Turquie, la Jordanie) ont choisi la voie de la libéralisation pour moderniser leur économie. La Syrie est donc condamnée à terme à suivre le même chemin.

Après trois années d'exercice, rien ne semble avoir bougé en Syrie. Les évolutions sont discrètes. Le pouvoir de Bachar Al-Assad repose sur les trois piliers que sont le Baas, l'armée et la communauté alaouite. Cette triade existe également grâce à la présence du président et à la ligne tracée par son père qu'il doit suivre. Tout est lié. Bachar Al-Assad donne l'impression d'agir comme s'il avait, quoi qu'il arrive, trente ans de pouvoir devant lui. Il semble avoir repris pour lui même un slogan de son père: "Assad lil abad wa baad el abad" (Assad jusqu'à l'éternité et après l'éternité).

Comme l'annonçait en octobre 2000 le secrétaire britannique au Foreign Office Robin Cook: "La Grande-Bretagne a toujours considéré que l'accord de paix (au Proche-Orient) devrait être global et comprendre également la Syrie.". Cette position est également confortée par la France dont un

diplomate affirmait en juillet 2002, à l'occasion du voyage de M. de Villepin à Damas: "La Syrie est un pays essentiel pour le processus de paix et important sur le plan régional". La crise irakienne, le mandat de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU donnent l'occasion à Bachar Al-Assad de se faire entendre, voire de s'imposer, sur la scène régionale et internationale. Il faut espérer que cela lui permettra de renforcer sa position au sein de son pays qui repose sur un équilibre fragile et de mener les réformes nécessaires.

Bibliographie:

Ouvrages:

F. Encel, Le Moyent-Orient entre guerre et paix, une géopolitique du Golan - Champs Flammarion

Alain Gresh - Dominique Vidal, Les 100 portes du Proche-Orient, Les éditions de l'atelier

Chauprade A., Thual F., Dictionnaire de géopolitique, Paris, Ellipses, 1998

A. Dulait et F. Thual, Le Moyen-Orient et l'eau, Centre de réflexion et d'étude sur les problèmes internationaux (CRESPI), juin 2000

La Syrie de Bachar Al-Assad: changement ou continuité, Les rapport du Sénat, #51, session ordinaire de 2000-2001.

Revue de presse et internet:

Le Monde Diplomatique

Dépêches AFP

Journal le Monde

Journal le Figaro

Journal Les Echos

proche-orient.info